



# NOËL'ENCONTRE

---

## MARCHE DE NOËL BON-ENCONTRE 2020

### MODALITES D'INSCRIPTION

La mairie de Bon-Encontre organise avec l'ensemble de ses associations, ses commerçants, le Marché de Noël qui se tiendra le Samedi 19 Décembre 2020 en semi nocturne de 16h30 à 23h ?, sur la place du 11 Novembre et dans la salle Jacques Prévert.

L'accueil des exposants se fera à partir de 13h et au plus tard à 16h au Centre Jacques Prévert (Rue Pasteur – 47240 BON-ENCONTRE)

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- **Vendeurs professionnels :** Le Marché de Noël est ouvert aux professionnels commerçants, artisans, créateurs ou producteurs immatriculés et pouvant le justifier.
- **Les particuliers :** non-inscrits au registre du commerce et des sociétés pourront être acceptés après un avis de la commission.

✚ Seuls les dossiers d'inscription complets seront pris en compte

- **Pour les particuliers :** joindre la fiche d'inscription datée et signée + photocopie de la carte d'identité nationale + une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres ventes au déballage + une photocopie d'assurance.
- **Pour les professionnels :** joindre la fiche d'inscription datée et signée + photocopie de la carte d'identité nationale + copie du numéro d'immatriculation au RC ou RCS ou tout autre justificatif selon le statut de l'entreprise + une copie de l'attestation de police d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

Pour les deux cas (particuliers et professionnels) joindre un chèque de règlement pour les frais d'inscriptions (voir fiche d'inscriptions) à l'ordre du trésor public.

✚ La date limite d'inscription est fixée au plus tard le 1<sup>er</sup> Décembre 2020

✚ Une confirmation d'inscription au Marché de Noël sera envoyée, par courriel ou courrier, dès que le dossier complet aura fait l'objet d'un avis de la commission. Le commerçant se verra attribuer un emplacement.

✚ Afin de diversifier les produits proposés, la commission se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité et par catégories de produits vendus. Compte tenu du thème du Marché, la commission s'efforcera de sélectionner un maximum d'articles liés à la période de Noël.

## FRAIS D'INSCRIPTION :

- 30 euros de 1 à 4 mètres – 5 euros par mètre supplémentaires
- 2 euros la table avec caution (
- Des boîtiers électriques seront installés sur la place. La consommation est comprise dans les frais d'inscription. Les exposants devront prévoir leur matériel électrique (rallonges, multiprises...). Chaque exposant **signalera son besoin ou non en branchement électrique dans la fiche d'inscription**. Le branchement doit servir uniquement au fonctionnement du stand (éclairage par ex...). **L'utilisation d'appareils de chauffage de confort est strictement INTERDITE**. Les appareils de cuisson au gaz seront acceptés, dans le respect des normes de sécurité en vigueur.
- Les exposants inscrits ne pouvant être présents le jour du marché ne seront pas remboursés des frais d'inscription, sauf en cas de force majeure ou évènement grave.

## EMPLACEMENTS :

- L'organisateur détermine l'emplacement des exposants.
- L'exposant doit impérativement préciser s'il souhaite **un emplacement extérieur (place du 11 Novembre) ou intérieur (salle Jacques Prévert)**. **Pour rappel** : les emplacements intérieurs sont réservés aux exposants tels que artisanat d'art, décoration de la maison, art de la table, bijouterie, accessoires de mode, articles de Noël... Le nombre de places étant limité, les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception de dossier complet.
- Chaque exposant devra aménager et décorer son emplacement dans l'esprit de Noël.
- Pendant la durée du Marché, la circulation et le stationnement des véhicules et remorques des exposants sont interdits sur le site, sauf lors de l'installation des stands et à la fermeture du marché.
- Les exposants devront veiller au respect du site. Dans une démarche de zéro déchet, chaque exposant s'engage à ramener ses propres déchets.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des objets exposés ainsi qu'en cas de litiges entre exposants
- Un parking est à votre disposition – derrière la mairie- ( à 200 mètres du marché de Noël)

## CRISE SANITAIRE COVID19 :

- La municipalité mettra en place les dispositifs et les consignes sanitaires qui lui seront imposés le jour du marché (gel hydro alcoolique, limitation du nombre de stands, port du masque...)
- Les exposants devront obligatoirement appliquer les consignes sanitaires. Le non-respect de ces dernières entraînera l'exclusion du marché.
- Si l'évolution de la crise sanitaire devait entraîner l'annulation du marché de Noël 2020, la municipalité s'engage à rembourser les frais d'inscription des exposants.

**Merci de renvoyer votre dossier complet :**

- **Par courrier à : Mme Magali CHATOT – Adjointe au Maire – Hôtel de ville –  
Rue de la République – 47 240 BON-ENCOTRE**
- **Par mail à : [m.miralles@ville-bon-encontre.fr](mailto:m.miralles@ville-bon-encontre.fr)**